

LA CRAzette



Derrière les murs du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot



EDITO

Ce numéro de la CRAzette est dédié à la mémoire des 3 personnes décédées dans les derniers mois lors de leur enfermement en CRA, à Vincennes et Marseille. La rétention tue.

Le 19 mai 2023, la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) publiait, en urgence, des recommandations adressées au gouvernement, suite à plusieurs visites de centres de rétention administrative*. Saleté extrême des lieux de vie, promiscuité et absence d'intimité, alimentation insuffisante... les constats portant sur les conditions d'enfermement ne sont malheureusement pas nouveaux. Néanmoins, ces observations permettent de souligner l'aberration en matière de respect de la dignité humaine que constituerait le doublement des places en CRA annoncé en grandes pompes par le ministre de l'intérieur.

La CGLPL a notamment observé une "augmentation préoccupante du niveau de violence" dans les CRA, notamment de la part des policiers responsables de "comportements inadaptés, brutalités, moqueries, propos racistes". Au Mesnil-Amelot, la multiplication de ces violences policières a fait l'objet d'un article publié cet été dans la revue Basta**. Les recommandations soulignent également le phénomène de "carcéralisation" en marche dans les CRA, où les personnes passent en moyenne de plus en plus de temps, enfermées dans un univers de plus en plus sécuritaire : surveillance généralisée, clôtures, barbelés, interdictions de circuler librement, encagement... Les mises à l'écart punitives s'y multiplient, hors de tout cadre légal, dans une atmosphère semblable à celle d'un établissement pénitentiaire. Le rapport s'inquiète finalement des insuffisances criantes de l'accès aux soins des personnes retenues, particulièrement en matière de santé mentale. Au Mesnil-Amelot, un psychiatre est présent une demi-journée par semaine alors que plus de 180 personnes sont enfermées.

Alors que la CGLPL affirme sans équivoque que "l'impossibilité manifeste de garantir aux étrangers retenus une prise en charge respectueuse de leurs droits et de leur dignité devrait en tout état de cause conduire à une réduction drastique du recours à la rétention administrative", le ministère de l'intérieur vient tout juste de se féliciter de la création annoncée de 11 nouveaux CRA d'ici 2027, dont un supplémentaire au Mesnil-Amelot. Nouvelle preuve de la haute considération du gouvernement pour le respect de la dignité humaine.

*www.cglpl.fr/2023/recommandations-relatives-aux-centres-de-retention-administrative-de-lyon-2-rhone-du-mesnil-amelot-seine-et-marne-de-metz-moselle-et-de-sete-herault/

** voir page 18

SOMMAIRE

04

—
"Victime ? Vos papiers s'il
vous plaît"

06

—
Témoignage de M. A

08

—
Révoltes urbaines : la rétention
au service de la répression

09

—
Je ne sais pas où vous
serez demain

10

—
Témoignage de retenues

11

—
L'annexe du tribunal
fête ses 10 ans

13

—
J'voulais rester à la cité
mon père m'a dit LRA

14

—
CRAnets de justice

15

—
Astro CRA

17

—
CRAbsurdités

18

—
Pour aller plus loin

QU'EST-CE QU'
UN
CENTRE
DE
RÉTENTION
ADMINISTRATIVE?

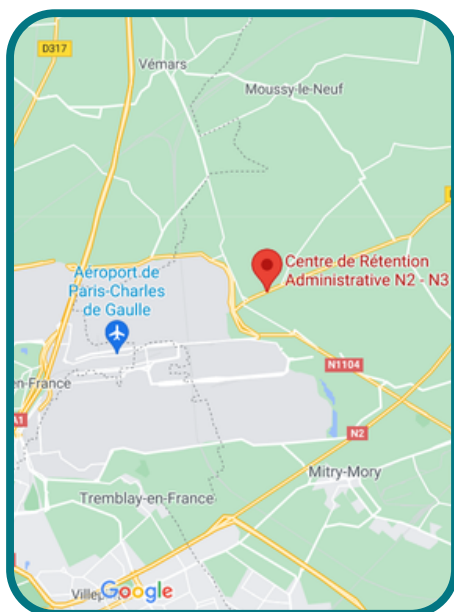
C'est un lieu de privation de liberté, surveillé par la police aux frontières (PAF), où sont retenues des personnes étrangères qui n'ont pas été en mesure de présenter les bons papiers au bon moment. C'est l'antichambre de l'expulsion.



Enfermé·e·s jusqu'à 90 jours, les personnes y attendent que la préfecture organise leur expulsion dans cette prison qui ne dit pas son nom.



CACHÉS DANS DES LIEUX ISOLÉS, ILS SONT TENUS HORS DE PORTÉE DU GRAND PUBLIC QUI POURRAIT S'ÉMOUVOIR DE LEUR EXISTENCE.



En Seine-et-Marne, La Cimade intervient pour aider les personnes enfermées au CRA du Mesnil-Amelot, situé au bout des pistes de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Fidèle à sa mission de témoignage, elle souhaite par cette publication relayer la parole des personnes enfermées et attirer l'attention des citoyen·ne·s, des élu·e·s et des professionnel·le·s travaillant auprès des personnes étrangères, sur les réalités de la rétention administrative dans la région.

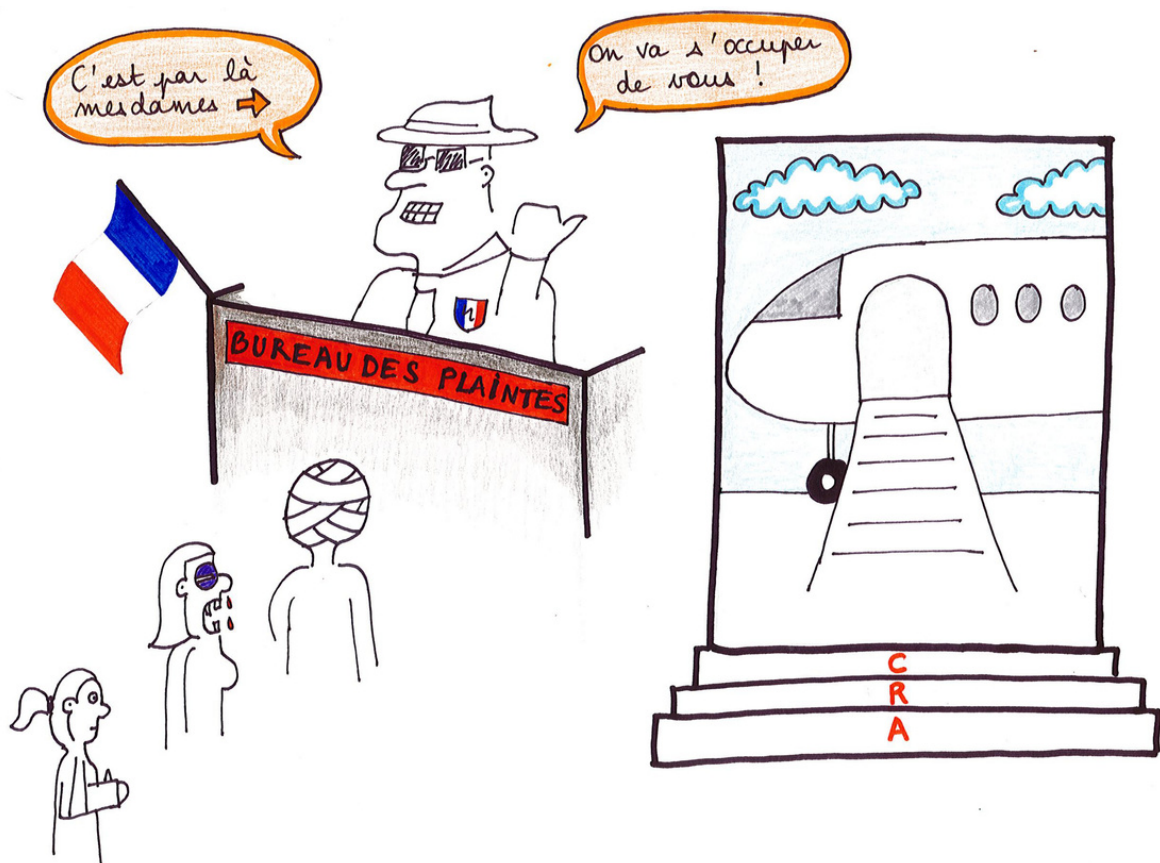
“Victime ? Vos papiers s’il vous plaît”

« Les violences conjugales sont punies par la loi, qu’elles visent un homme ou une femme, qu’elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s’agit des violences commises au sein des couples mariés, pacsés ou en union libre. **Si vous êtes victime et que vous signalez les faits, vous pouvez être aidé et protégé. Vous pouvez bénéficier de l’aide et de la protection quelle que soit votre nationalité et quelle que soit la durée de votre séjour en France** » ([Violence conjugale | Service-public.fr](https://www.service-public.fr/vie-prive/violence-conjugale))

Voilà ce qu’indique le site officiel de l’administration française.

Pourtant, plusieurs personnes étrangères ont récemment été enfermées au CRA à la suite d’un appel au secours à la police. Des personnes en détresse, en danger, font appel à la police pour obtenir de l’aide. Que leur propose-t-on ? Quelles réponses leur donne-t-on ? Une obligation de quitter le territoire (OQTF), un enfermement en CRA, et parfois même une expulsion.

Se présenter dans un commissariat pour déposer plainte en qualité de victime de violences est une démarche légitime. La loi oblige les policiers et gendarmes à accorder une attention particulière aux victimes, quelle que soit leur situation administrative, quelle que soit leur nationalité. Le gouvernement ne cesse de revendiquer haut et fort, que la lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité absolue. Monsieur le Ministre de l’Intérieur, le saviez-vous ? Car ce n’est pas ce qui ressort au CRA du Mesnil-Amelot.



Madame S, victime de violences conjugales alors qu'elle était enceinte, a appelé la police. Elle et son conjoint ont été tous les deux auditionnés. A la sortie de sa garde-à-vue, elle s'est vue notifier une OQTF, et un placement au CRA. Pourtant, trois jours avant son arrivée au CRA, Madame S avait déjà signalé ces violences en déposant une plainte. Madame S a été expulsée.

Madame Y a subi des violences et a griffé son compagnon pour se défendre. Elle a appelé la police, puis a été placée en garde-à-vue. La préfecture lui a notifié une OQTF et l'a placée en rétention, alors même qu'elle avait porté plainte pour violences conjugales un mois avant cette interpellation. Le tribunal administratif l'a libérée, après 8 jours d'enfermement.

Madame G a subi des violences de la part de son conjoint, et a été accusée par ce dernier de violences. Elle a été expulsée après 18 jours d'enfermement.

Outre les femmes victimes de violences conjugales, il arrive aussi fréquemment que des personnes, victimes d'infractions, soient enfermées au CRA à la suite d'un dépôt de plainte, ou même en se rendant seulement dans un commissariat.

C'est le cas de Monsieur X : s' étant fait voler ses affaires, il se rend au commissariat afin déposer une plainte et déclarer le vol de ses effets personnels. Le commissariat fermé, il s'endort devant, puis se fait réveiller au petit matin par les policiers. Il n'aura même pas pu expliquer son histoire et déposer plainte, puisqu'après un contrôle d'identité, il a été emmené au CRA.

Les personnes étrangères victimes d'infractions sur le territoire français ne doivent pas être effrayées et ces pratiques illégales ne doivent pas les dissuader d'aller demander de l'aide auprès de la police. La Cimade demande à ce que ces pratiques cessent et que toutes les victimes puissent effectivement porter plainte dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie.

Témoignage de A.

“ Je suis né au Cameroun à Douala. Je vivais avec ma mère qui était seule et qui a tout fait pour moi.

Vers mes 12 ans, j'allais à l'aéroport international pour vendre de l'eau et des biscuits pour les touristes. Je voyais les avions. Ça me donnait envie. Je rêvais de voyager. De prendre l'avion et de voir d'autres pays.

J'étais le plus jeune du voyage lorsque je suis parti. Mon rêve était de venir en France.

On est parti au Nigéria. Puis on est allé au Bénin. Puis le Niger. Puis on est arrivé en Algérie. Puis au Maroc où on est resté quelques mois pour tenter de traverser la frontière pour arriver à Ceuta.

On a tenté par la mer. Nous avons échoué.

On a tenté par la barrière. Elle faisait 7 mètres de hauteur. Avec des barbelés. Sur la deuxième barrière, je me suis accroché (il me montre les cicatrices sur son bras). Un grand a enlevé les barbelés enfoncés dans mon bras. J'ai manqué de perdre définitivement mon bras.

La Guardia civil refoulait les gens. Nous étions au moins 1000. Nous étions deux blessés graves. On a été amené à l'hôpital. J'ai eu des points de suture.

Puis, on m'a amené au « campo ». Je suis resté pendant 3 mois.

Ensuite, je suis arrivé par bateau dans une ville près de Séville dans une association. Je suis resté pendant 1 mois. On m'a payé un bus jusqu'à Bilbao. J'ai payé 100 euros un passeur. C'était dans une petite voiture. Je suis arrivé à Bordeaux. Puis j'ai pris le bus pour Paris. Je ne connaissais personne. Je dormais dans le métro. Je dormais un peu partout. Un jour je suis parti à la police avec mon extrait d'acte de naissance. Je me suis présenté comme mineur. Ils m'ont envoyé dans un foyer d'accueil à Brétigny. Une dame m'a posé des questions « comment j'ai fait pour arriver là ? » etc. J'ai fait un test osseux. La juge a confirmé ma minorité.

J'ai été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Puis, j'étais dans un hôtel. Au bout d'un mois, j'ai été placé en appartement en semi autonomie avec deux autres jeunes. J'ai fait des études. Mais bon, je n'avais pas trop le niveau (il rigole). Mais moi je voulais aller à l'école. Mais je n'ai pas pu aller au collège. Je ne voulais pas rester sans rien faire. Le chef de service n'aimait pas trop ça.

Un jour, il a fait un rapport contre moi auprès de l'ASE. La cheffe de service a fait une fin de prise en charge. On m'a demandé de remettre les clefs de l'appartement. De me remettre à la rue. On m'a dit que je n'étais pas le seul jeune. J'ai répété que j'étais encore mineur. J'ai dormi dehors. Juste à côté de l'appartement.

Un jour, ça n'allait pas. J'ai pris le train. Je suis arrivé à Toulouse. Je suis arrivé dans un service de bénévoles. Ils m'ont aidé à faire mon passeport. A faire un recours et avoir un avocat. J'ai passé trois mois à Toulouse avec cette association. La juge a reconnu ma minorité et a ordonné un nouveau placement et une prise en charge à Paris. Pendant ces trois mois, j'étais dans une famille d'accueil. C'était chez Mathieu et Cécilia et leurs deux enfants.

Je ne voulais pas partir. Cécilia et Mathieu m'ont payé le bus.

Les mêmes gens qui m'avaient pris en charge au début m'ont repris. J'étais à nouveau à l'hôtel. Puis j'ai été en famille d'accueil à Montargis. La dame s'appelait aussi Cécilia (il rigole). Je venais au service le matin à Evry puis je rentrais à Montargis. Mais ça ne se passait pas bien.

Puis la famille d'accueil m'a emmené dans un appartement. Nous étions deux. C'était en 2018.

Mais j'avais le même souci : je voulais une formation.

Un matin, j'ai eu un appel. Ma mère est morte. C'est ma tante qui m'a dit ça. J'ai eu un choc. Je n'allais pas bien. J'ai changé parce que ma mère, c'était tout pour moi. J'ai commencé à fumer. Pour oublier. Je n'allais pas aux rendez-vous. Je n'allais pas bien.

J'ai eu une nouvelle fin de prise en charge. J'ai de nouveau été à la rue. Je n'allais pas bien. Je ne connaissais personne. J'ai fait des bêtises. Des gardes à vue. La justice. La rue. La justice. La juge a vu que j'étais mineur, j'ai été placé dans un foyer PJJ dans le 95. Et à l'ASE du 95. J'avais des obligations. Je respectais tout.

Ça allait bien. Je me suis repris. J'ai rassemblé tous mes papiers pour faire une demande de titre de séjour avec mon éducateur.

On a pris un rendez-vous auprès de la Préfecture du Val d'Oise. A mon arrivée, la dame de la Préfecture m'a dit que j'avais une OQTF et que je ne pouvais pas me régulariser. Mais je n'ai pas compris parce que j'avais une interdiction de quitter le territoire. C'était contradictoire. Le foyer ne pouvait plus me suivre. Je suis resté jusqu'en décembre 2020 en PJJ. Ils ne pouvaient plus me garder. J'avais 19 ans.

Je me suis de nouveau retrouvé à la rue. J'étais au 115. J'avais un hôtel pour une semaine. J'ai fait des démarches pour l'hébergement, je n'ai jamais eu de réponse. J'étais perdu. J'ai commencé à prendre du crack. Puis, j'ai vu l'association AURORE. C'est là où j'ai rencontré une assistante sociale qui m'a aidé pour avoir un logement. J'étais dans un état second. Je n'étais plus moi-même. C'était compliqué.

J'ai réussi à avoir un hôtel dans le 17ème, à Brochant. Je continuais à consommer. J'avais aussi un suivi avec Médecins du Monde, je voulais arrêter complètement de fumer du crack. Des fois des rendez-vous avec des psychologues aussi. Mais je n'arrivais pas à arrêter. Ce milieu (de la drogue) était le seul que je connaissais. C'était dur. Je ne me sentais pas bien. Après un contrôle, alors j'avais des galettes sur moi pour ma consommation, la BAC m'a attrapé et envoyé en garde-à-vue.

En août 2022, je suis arrivé à Fleury. J'étais fatigué, j'avais des pensées suicidaires. J'ai vu des médecins qui m'ont donné des cachetons. J'ai demandé à voir un psychiatre. J'ai aussi expliqué au SPIP qui m'a dit qu'au prochain rendez-vous, il fallait que j'écrive, il faut toujours faire une demande écrite de rendez-vous. Après trois semaines d'enfermement sans consommation, je me sentais mieux, Mais la SPIP n'a jamais répondu.

En décembre on m'a appelé au greffe et la PAF m'y attendait. Ils m'ont auditionné : quand je suis arrivé, mon parcours en France etc. Après, ils m'ont envoyé un courrier pour me notifier mon OQTF. J'ai vu une surveillante pour faire appel. La juge de Versailles en janvier 2023 a rejeté l'appel. A ma sortie de prison en juin 2023, les gendarmes m'attendaient pour m'amener au CRA de Plaisir.

Là-bas j'ai fait deux jours puis j'ai vu la juge qui m'a prolongé 28 jours. C'était très dur, je n'arrivais pas à vivre là-bas. Beaucoup de bagarres, moi j'avais complètement changé, je ne voulais pas de problème. Au CRA, j'ai pris un avocat que j'ai payé 1000 euros, l'argent de la prison.

Le jour du 2e jugement [de prolongation de ma rétention], en visio-conférence, j'y étais avec mon avocat et mon assistante sociale qui me suivait à Aurora. Mais la juge était dure, elle m'a de nouveau prolongé pour 30 jours en rétention. D'un coup, j'ai eu une colère que je n'ai pas pu contrôler, j'ai pris l'écran de l'ordinateur et je l'ai jeté par terre. La PAF est venue et m'a étranglé, je me suis laissé faire. Mais je ne respirais plus. L'infirmière est venue, elle m'a fait une piqure à la main, je me suis vite calmé.

J'ai été auditionné, je leur ai expliqué que je regrettais de l'avoir cassé [l'écran] mais que j'avais vraiment besoin de sortir. Ils ont appelé le magistrat. Jugement en novembre puis ils m'ont ramené au CRA de Plaisir.

Le lendemain, nouvelle audition, j'ai répété la même chose. Je voulais être libre. Le lundi, nouveau passage au tribunal, j'ai de nouveau reconnu ce que j'avais fait et j'ai été condamné à deux mois de prison à Bois d'Arcy.

Au bout d'un mois, j'avais des pensées suicidaires. J'y ai vu une association avec un suivi psy. Je leur ai expliqué ma situation d'ancien consommateur, mes passages de la prison au CRA puis de nouveau à la prison. On m'a donné un traitement parce que je ne dormais plus.

A ma sortie, en août, j'ai rencontré l'ambassade du Cameroun, on a parlé. A ma sortie de prison, la PAF m'attendait pour m'amener au CRA du Mesnil-Amelot. Ici au Mesnil, ça va il y a de l'air libre, on peut marcher un peu. Mais moi je ne demande pas à être ici. Ils auraient dû m'expulser directement. Je ne veux pas rester ici. Je ne veux pas revivre la même souffrance.

La prison et le centre ce n'est pas la même chose. Au CRA, il y a tout le temps des bagarres. Même si on ne veut pas que je reste en France, libérez-moi et je partirais tout seul. Je suis orphelin. J'ai perdu un peu la tête, j'avais plus de famille à la mort de ma mère et j'ai commencé à fumer. Mais maintenant j'ai changé.

En gros, je ne veux pas rester au CRA si on veut m'expulser, qu'on m'expulse directement. Ça joue dans ma tête, ça joue dans mon mental.

Tout ce que je veux c'est ma liberté.

Je suis jeune, j'ai du potentiel.

J'ai la force de travailler. "

**Monsieur A. a été expulsé le 14 septembre
vers le Cameroun.**

Révoltes urbaines : la rétention au service de la répression

Le 27 juin 2023, Nahel Marzouk, âgé de 17 ans, est abattu à Nanterre par un policier. De la sidération, de la tristesse, et bientôt de l'incompréhension puis de la colère se font ressentir face à une énième victime de violences policières. En l'absence de réponse politique claire, lassée par un profond sentiment d'injustice et de relégation, une partie de la jeunesse des quartiers populaires s'est soulevée dans toute la France. Face à cette révolte, dont le déclenchement évoque les nuits de l'automne de 2005 déjà provoquées par la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré pourchassés par la police, le gouvernement répond encore une fois par la répression : mobilisation de milliers de policiers, interpellations massives (dont celle d'un jeune de 11 ans) et... nouvelles violences policières. Dans une circulaire du 30 juin, le ministre de la Justice a exigé de son côté une réponse judiciaire « rapide, ferme et systématique », entraînant des condamnations particulièrement lourdes : 742 peines de prison ferme, souvent pour des personnes ayant un casier vierge, et pour des délits mineurs (tel qu'un vol de canette de Red Bull). Dans ce contexte, les CRA ont été mis à contribution, nouvelle preuve, s'il en fallait, du caractère punitif de l'enfermement administratif. Plus de quarante personnes étrangères ont été placées en rétention suite à une interpellation en lien avec ces révoltes urbaines, dont sept au Mesnil-Amelot.

Une ressortissante roumaine, âgée de vingt ans, dont dix-sept passés en France, est interpellée et notifiée d'une OQTF pour "outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique". Si le tribunal administratif de Melun a annulé l'arrêté d'expulsion, celle-ci a tout de même passé 17 jours privée de liberté sur le fondement d'une décision illégale. Un étudiant malien a été placé au CRA, suite à sa condamnation pour un tweet incitant à la haine contre l'auteur du tir mortel sur le jeune Nahel. Ce message public, qu'il avait supprimé de lui-même au bout de quelques minutes et qui a été lu par 2 personnes, lui vaudra 3 jours d'enfermement avant que le juge des libertés et de la détention ne le libère. La préfecture lui ayant retiré son titre de séjour, il demeure sur le territoire en situation irrégulière et ne pourra pas poursuivre ses études.

Trois jeunes hommes ont également été placés au CRA après avoir été interpellés pour ... avoir marché dans la rue. Deux d'entre eux se rendaient à leur travail non loin des scènes de révoltes et un troisième filmait celles-ci sans y participer. Tous trois ont été libérés après 48 heures par le juge des libertés et de la détention ou par la cour d'appel de Paris.

Ces interpellations massives dans les quartiers populaires ont abouti à un record de bâchage de procédures de la part des policiers. Heureusement que le juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire de Meaux veille ... Le 4 juillet, celui-ci justifie la détention sans fondement légal - arbitraire donc - d'une personne par " le contexte des violences urbaines" qui "constitue des circonstances insurmontables qui ont gêné le déroulement habituel des procédures". Le jour même, il juge que l'absence d'interprète durant la notification des droits en garde à vue ne peut être reprochée à la police puisque l'accès aux commissariats a été rendu "difficile" par "les émeutes urbaines". L'ordre avant la loi donc.

Face au déploiement de cette répression politique, policière et judiciaire, la Legal team antiraciste, un collectif de militant.e.s bénévoles et d'avocat.e.s engagé.e.s, s'est constituée pour soutenir les personnes interpellées et/ou victimes de violences policières, dans leur défense juridique, grâce au soutien financier de milliers de citoyens.

Informations et contacts

www.instagram.com/legal_team_antiraciste/

Dons

www.cotizup.com/legalteamantiraciste

Je ne sais pas où vous serez demain

un film d'Emmanuel Roy

Projection suivie d'une rencontre
avec le réalisateur
le vendredi 24 novembre 2023 à 20h30
au cinéma Le Méliès à Montreuil (93)

Plus d'informations sur <https://www.migrantscene.org>

Rares sont les films qui évoquent la rétention administrative. Encore plus rares ceux filmés entre les murs d'un centre de rétention. En 2020, le documentariste Emmanuel Roy a pourtant posé sa caméra dans le bureau de Reem Mansoor, une médecin intervenant au CRA du Canet à Marseille*. Face à elle, et dos aux spectateurs, les hommes retenus au CRA se succèdent, chacun porteur de son histoire, sa détresse, ses angoisses, sa fierté. Ce dispositif intimiste - qui rappelle le poignant documentaire La Permanence d'Alice Diop - concentre l'attention sur le dialogue (masqué) entre la soignante et les patients qui conservent leur anonymat. Ces derniers profitent de l'écoute active de la médecin pour se livrer sur leur vécu dans le centre - les insultes et menaces proférées par la police, les grèves de la faim aussi vaines qu'épuisantes - mais également plus largement sur leur vie, leur rapport à la France - seul pays que certains aient connu - et sur l'immobilité qu'ils endurent. "Attendre quoi, que je n'ai plus goût à la vie ?" s'exaspère un retenu qui ne supporte plus d'être séparé de son fils. Ces hommes dénoncent avec une grande lucidité et sans illusions l'absurdité de leur enfermement punitif et la cruauté d'une politique migratoire aveugle.

Alors qu'il confie avoir été placé plus de vingt fois en rétention, un retenu craque. Face à lui, la médecin, allégorie d'une société civile impuissante face à l'acharnement de l'administration, tente de trouver les mots qui pourraient l'apaiser, au moins pour aujourd'hui. Le soin, pointe le film, ce n'est pas prescrire des dolipranes à la chaîne, mais c'est considérer l'autre, tenter de lui rendre une part de son humanité.

2023 / France / 63 min / Image : Jean
Christophe Beauvallet et Emmanuel Roy / Son :
Pierre Armand / Montage : Gilles Volta

** La situation actuelle au CRA de Marseille est alarmante. Le 2 juillet 2023, un retenu du CRA de Marseille, père de deux enfants, est mort après son transfert à l'hôpital. Les circonstances de ce décès inacceptable restent indéterminées : intoxication médicamenteuse ou asphyxie suite à l'incendie qui s'était déclaré dans le centre.*



(c) 529 Dragons



Témoignage de femmes retenues au CRA 2 - 22 juin 2023

“C’est moi qui écris mais plusieurs de mes co-retenues ont participé à cette plainte. Nous voulons parler de la précarité dans laquelle nous vivons.

En ce moment nous sommes plusieurs à souffrir d’infections urinaires. La saleté des toilettes y est pour beaucoup. Les murs et les sols sont couverts de champignons. Quelqu’un vient nettoyer tous les jours à 11h. Tous les jours avec la même serpillère, chaque jour plus sale que la veille. Nous nous sommes plaintes, ils nous ont répondu qu’ils allaient désinfecter, rien n’a été fait. En plus il y a le bruit des avions, toute la journée.

Nous apercevons parfois des personnes bien habillées qui viennent en visite. On ne leur montre que l’entrée qui est bien mieux nettoyée.

Ils ne voient pas que dans nos toilettes le sac poubelle n’est jamais changé. Ils ne font que sortir les déchets et ils remettent le même sac sale. Ils ne voient pas non plus que les toilettes sentent très mauvais et sont généralement pleines.

La nourriture est parfois comestible, mais en général elle ne l’est pas.

Le problème de l’infirmierie est qu’ils disent qu’elle est en libre accès après 14 heures. Il arrive souvent que nous ne puissions pas prendre les médicaments dont nous avons besoin parce qu’elle est fermée.

Nous sommes plusieurs à avoir l’impression que les femmes qui tentent de mettre fin à leurs jours ou qui subissent des violences de la part des policiers sortent plus vite du CRA. En réalité, il y a encore beaucoup plus d’injustices.

Nous ne voulons même pas rester en France. Moi par exemple, j’aimerais aller en Espagne, j’y ai vécu et j’ai de la famille. Mais ils ne nous croient pas et à cause de ça nous devons passer par cet enfer pendant lequel nous perdons absolument tout.”

Vive la justice d'exception pour les étrangers !



L'annexe du tribunal judiciaire de Meaux fête ses 10 ans

Le 14 octobre 2013 ouvrait à quelques dizaines de mètres du CRA, et attenante à l'école de formation de personnels de Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS), l'annexe du tribunal judiciaire de Meaux au Mesnil-Amelot.

Dans cette salle d'audience, 365 jours par an, le juge des libertés et de la détention statue, seulement et uniquement, sur les demandes de prolongation de la rétention des étrangers retenus au CRA. Quelle chance d'avoir sa propre annexe ! Elle a sûrement été pensée pour que les personnes soient jugées dans de meilleures conditions, et non pour la simple raison d'éviter aux policiers d'avoir à escorter quotidiennement des personnes jusqu'à Meaux... car en plus c'est bon pour la planète.

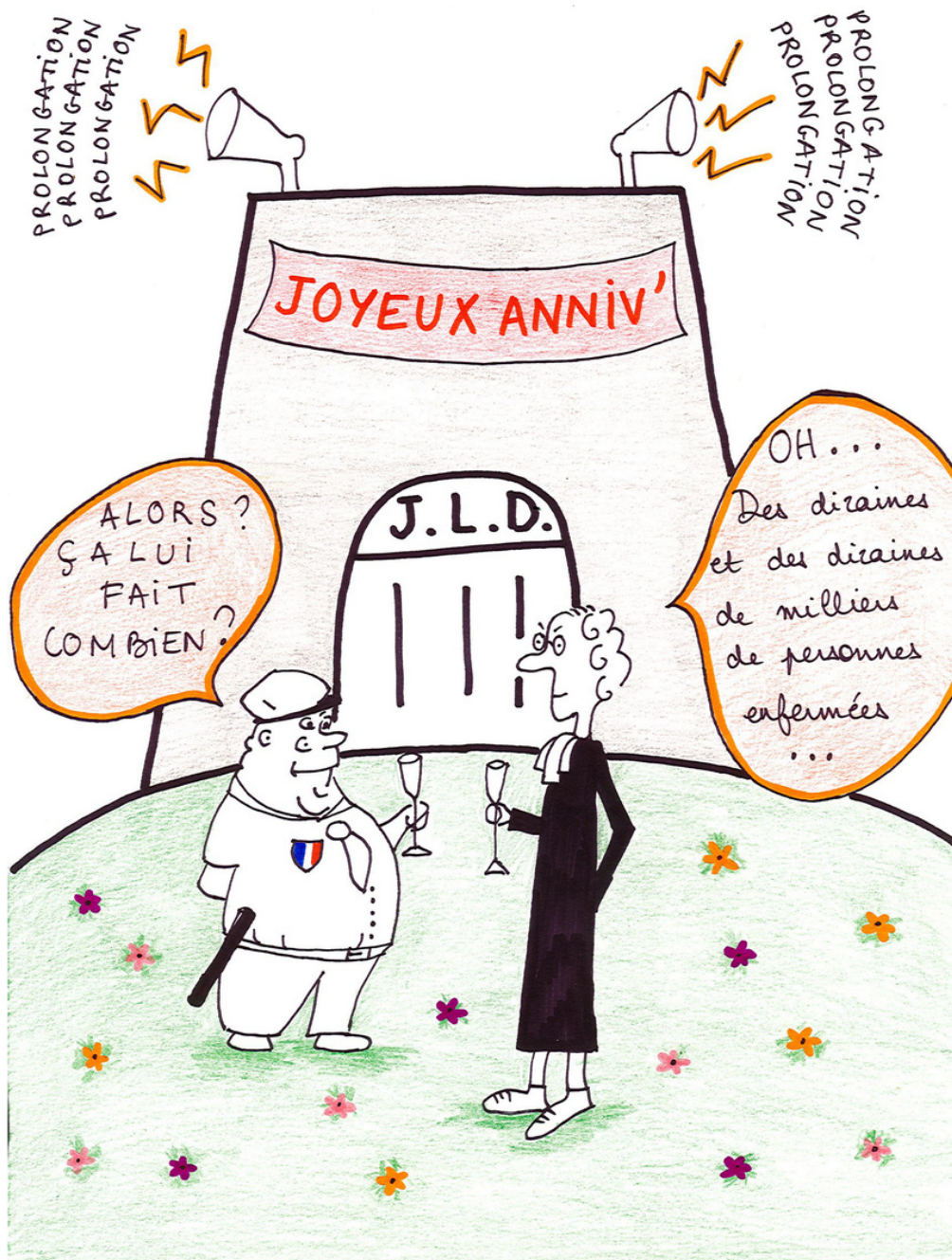
10 ans après, la délocalisation du tribunal de Meaux dans la zone aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle pose toujours question quant aux conditions dans lesquelles la justice y est rendue. Les constats et préoccupations n'ont pas changé et demeure l'impression que le tribunal a été fait sur mesure pour l'administration.

En effet, un procès équitable doit répondre à des principes fondamentaux définis par l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme :

« Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial. »

Isolée et difficile d'accès, l'annexe du tribunal est invisible à l'œil de celui ou celle qui ne sait pas qu'elle existe. Régulièrement la grille donnant accès à son parking est verrouillée par un cadenas, pratique ! Il n'est pas rare également que les personnes souhaitant assister à une audience publique soient interrogées par les agents de police sur la raison de leur présence. Rien d'étonnant donc à ce que le public y soit généralement absent et que les débats s'y déroulent dans un huis-clos quasi-permanent, loin des regards de la société civile et du respect de la publicité des débats.

De plus, les quelques dizaines de mètres qui séparent la salle d'audience du CRA ne permettent manifestement pas, aux personnes retenues mais également à toute autre personne qui se rendrait au tribunal, de réaliser que celle-ci est un lieu de justice et non d'enfermement administratif. La présence des agents de la Police Aux Frontières (PAF) n'aide pas non plus à faire ce distinguo et à garantir l'impartialité et l'indépendance du tribunal. Il arrive ainsi régulièrement que l'ambiance des audiences paraisse décontractée et que des propos semblant peu respectueux soient tenus à l'encontre des personnes présentées en audience. Le 28 avril dernier, le magistrat lançait, par exemple, à un sortant de prison qui se plaignait de ses conditions d'enfermement : « ça va, le CRA c'est mieux que Fleury ». A cette même audience, le juge réclamait aux policiers présents de placer un retenu fâché d'avoir été prolongé en cellule d'isolement... La confusion police-justice n'est pas prête d'être dissipée.



J'voulais rester à la cité mon père m'a dit LRA

LRA, kézako ?

Les Locaux de Rétention Administrative (LRA) sont des espaces de privation de liberté dans lesquels les personnes placées en rétention peuvent être maintenues de quelques heures à quelques jours, en attendant d'être transférées en CRA. Ils se situent principalement dans des commissariats, ou au sein même des locaux de la préfecture, mais pas uniquement, et sont censés seulement pallier aux défauts de places en CRA ou à l'impossibilité de transférer les personnes rapidement jusqu'au CRA le plus proche du fait de circonstances particulières. De nombreuses personnes (au moins 15% depuis le 1er janvier 2023) qui arrivent au CRA du Mesnil-Amelot viennent d'un LRA, principalement Nanterre (92), Bobigny (93) ou Choisy-le-Roi (94). Depuis 2021, le gouvernement s'est mis à avoir recours de plus en plus régulièrement à la centaine de places en LRA disséminées sur le territoire.

Plusieurs problèmes se posent face à cette utilisation croissante des LRA. Aucune association d'aide juridique n'étant présente en LRA, il est quasiment impossible pour les personnes retenues de faire valoir leurs droits, et notamment leur droit à contester dans un délai de 48 heures l'obligation de quitter le territoire français (OQTF). Il arrive souvent que les personnes arrivent au CRA sans avoir pu introduire de recours, et alors que le délai est déjà expiré. Si la loi garantit l'accès à un téléphone, notamment pour contacter un avocat, celui-ci reste dans les faits limité par le bon-vouloir des agents de police. Surtout, il faut encore que la personne ait pu être notifiée de ce droit, ce qui n'est pas toujours le cas. Sans association présente, il est également compliqué de pouvoir avoir connaissance des véritables statistiques de placements en LRA et de connaître les pratiques qui y ont lieu.

Ainsi, le 28 septembre 2023, le tribunal administratif de Paris, saisi par l'association des Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers (ADDE) et le Syndicat des Avocats de France (SAF), a exigé que la préfecture de police garantisse un "accès effectif et gratuit à un téléphone" aux personnes enfermées au LRA de Nanterre, ainsi que l'exercice par une personne morale d'une assistance juridique.

Cette décision vient mettre en lumière l'opacité des conditions d'accès aux droits dans les LRA alors que l'administration y enferme plusieurs centaines de personnes chaque année et souhaite encore développer le dispositif. Quid par exemple des personnes pour qui l'administration a déjà programmé un vol et qui sont expulsées avant leur arrivée au CRA ou avant d'avoir pu déposer un recours suspensif ? Alors que le gouvernement s'apprête, sous la pression des associations et des nombreuses condamnations de la France par la CEDH, à interdire l'enfermement en CRA des enfants de moins de 16 ans (hors Mayotte), l'administration sera-t-elle poussée à enfermer des familles dans les LRA, à l'abri des regards ?

CRANETS DE JUSTICE

29 avril 2023 - Quand le JLD est optimiste...

“Attendu par ailleurs que si le recours fait état de la situation de conflit actuellement en cours au Soudan pour considérer l’absence de perspective d’éloignement qui présiderait sa situation ;

Mais attendu que s’il n’est pas contestable que le pays d’origine de l’étranger fait actuellement l’objet d’un soulèvement, rien ne permet, à ce stade de considérer la situation sans issue proche étant prises en compte les interventions diplomatiques importantes actuellement en cours ;“

... mais pas forcément expert en politique internationale.

(Pour rappel, les conflits au Soudan se poursuivent et ont provoqué le déplacement de plus de cinq millions de personnes depuis le mois d’avril 2023).

18 juillet 2023 - Trop de fêtes, pas assez d’expulsions pour le JLD

“L’intéressé se dit algérien avec constance y compris dans ses alias et à l’occasion de toutes ses déclarations de nationalité ; que ces éléments sont de nature à corroborer la thèse d’une délivrance à bref délai des documents de voyage nécessaires à l’exécution de la mesure d’éloignement étant rappelé que les consulats algériens ont observé des fermetures fin juin et début juillet du fait de fêtes religieuses et de la fête de l’indépendance ce qui a, de facto, retardé le processus d’identification”.

15 septembre 2023 - A l’Est rien de nouveau

“Attendu qu’il ressort des pièces jointes à la requête et des débats que malgré les diligences de l’administration entreprises concomitamment au placement en rétention et poursuivies depuis sans défaillances, la mesure d’éloignement n’a pu être exécutée en raison du défaut de délivrance des documents de voyage par le consulat dont relève la personne retenue ; que cet état de fait résulte de la dissimulation manifeste de la retenue de sa véritable nationalité contraignant l’administration préfectorale à saisir de nombreuses autorités consulaires et la notamment la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro, l’Albanie, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie ; que la Hongrie, la Croatie, la Bosnie ainsi que le Kosovo n’ont pas reconnu la retenue.”

La rétention de Madame K, qui s’est toujours revendiquée de nationalité serbe et ne parle que la langue serbe, a été prolongée à cette audience pour avoir refusé de parler en albanais avec le consulat d’Albanie...

ASTROCRA

Scorpion : du 24 octobre -22 novembre

Nadine MORANO Membre des Républicains (LR), députée européenne depuis 2014.



Travail : Vous avez de la suite dans les idées et une imagination débordante. Attention, rien ne sert d'aller trop vite, vous risquez de vous égarer. Ne vous méprenez pas, 6.80 euros par jour ne permet pas de nourrir le PIB de la Côte d'Ivoire ¹.

Conseil : Prenez le temps de la réflexion. En effet, il peut paraître hasardeux d'inciter les migrants à ne pas fuir leur pays en guerre mais à prendre les armes en invoquant la guerre de 39-45 ²

Citation : "La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents" (Gandhi) ³

¹ Le 8 mars 2023, Nadine Morano a participé au rendez-vous des idées sur l'immigration au siège des Républicains à Paris. Elle a proposé de supprimer tout versement d'argent aux demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Cet argent aurait pour effet d'entretenir des filières et de nourrir le PIB des pays d'origine en soutenant l'immigration irrégulière

² Le 5 août, Nadine Morano au micro d'Europe 1 a déclaré "Heureusement qu'on n'a pas fait pareil en 39-45 !" sur le "problème" de l'immigration https://www.lepoint.fr/politique/morano-sur-les-migrants-qui-fuient-leur-pays-heureusement-qu-on-n-a-pas-fait-pareil-en-39-45-05-08-2015-1955006_20.php#11

³ Nadine Morano tweetait le 4 novembre 2022 "Lorsque des migrants, que j'ai rencontrés dans des camps de réfugiés, affirment avoir vendu leurs enfants pour payer le prix de leur traversée de la Méditerranée aux passeurs, je ne pense pas que l'on puisse parler de dignité humaine" https://twitter.com/nadine_morano/status/1588583075717713920

Sagittaire 23 novembre -22 décembre

Edouard Philippe

Dans une interview pour l'Express dénonçait trois "non-dits" :

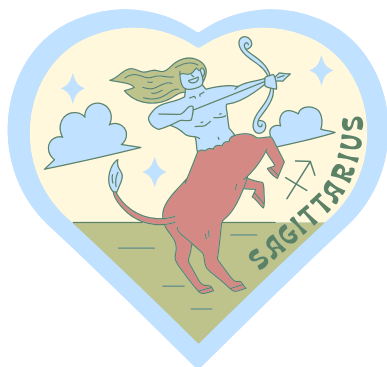
Un, l'intégration : «On veut moins d'étrangers en France mais lorsqu'un certain nombre de nos concitoyens le disent, ils visent des personnes qui sont françaises, parfois depuis trois générations. Ce n'est pas le contrôle de l'entrée des étrangers en France qui réglera ce problème. C'est un sujet d'intégration, d'éducation, de civisme.»
Deux, l'islam : «Je vois beaucoup de Français pour qui la question de l'islam est devenue un sujet central, inquiétant, obsédant.»

Trois, le travail : «Beaucoup de Français trouvent qu'il y a trop d'étrangers, mais [...] dans toute une série de secteurs économiques [...] on se repose sur un nombre d'étrangers impressionnant.»

Travail : En ce moment, Saturne vous aide à vous organiser. Pour ce faire, vous vous dirigez vers un travail humanitaire et avez de la suite dans les idées. Face au chômage en France, il ne faut pas oublier que l'on "se repose sur un nombre d'étrangers impressionnant"

Citation : Il ne dort jamais, celui qui pense à la vengeance (proverbe arabe).

Conseil : Pensez à bien fermer votre porte à clef et surveiller votre téléphone dans les transports en commun !





Capricorne 23 décembre - 20 janvier
Emmanuel Macron, Président de la République

Travail : Vous pourriez avoir des difficultés à vous ancrer dans la réalité et cela pourrait poser des soucis sur le plan professionnel. Attention à bien garder les pieds sur terre !

Conseil : La lune en Scorpion vous invite à vous questionner et remettre en question vos idéaux. Humaniste dans l'âme vous savez être juste. Évitez les phrases négatives et pensez positif !

Dans une interview télévisée du dimanche 24 septembre 2023, "il n'y a pas de droit inconditionnel à la régularisation. Il n'y en aura jamais".

Citation : "On ne peut pas accueillir toute la misère du monde" déclarait une interview télévisée du dimanche 24 septembre 2023



Verseau 21 janvier - 19 février
Laurent NUNEZ Préfet de police de Paris

Travail : Vous vous sentez dans votre élément et aimez votre entourage. Restez structuré et profitez-en pour questionner certaines de vos pratiques.

Conseil : Il y aura toujours quelqu'un pour vous contredire mais vous n'êtes pas obligé d'en tenir compte !

Citation : "Le verseau fait toujours ce qu'il croit être juste même si à la fin, ça lui vaudra des critiques"



Poissons 20 février -20 mars
Gabriel ATTAL Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

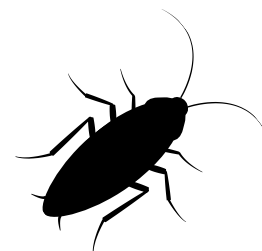
Travail : Votre implication pour un monde sans discrimination fait de vous un idéaliste ! Rêveur et passionné, vous parlez de laïcité et prenez à cœur le droit des femmes.*

Conseil : Engagez vous pour réussir ! Parfois revoir quelques bases est essentiel..

Citation : Après l'orage vient le calme (Tobie).

* Gabriel Attal a présenté le 31 août 2023 une note de service sur l'interdiction de l'abaya dans les établissements scolaires

CRABSURDITÉS



**“ Regarde là-bas y en a un gros !
C'est pas un bébé cafard ça ”**

Une policière du couloir qui découvre la faune du CRA

**Attention, un étranger
peut en cacher un autre**



Une chaude après-midi d'octobre, nous recevons à notre bureau l'appel d'une personne qui nous dit que son frère, Monsieur A, a été placé au CRA la veille au soir. Après une rapide recherche dans les documents transmis par la police, impossible de le trouver. Son frère nous informe alors qu'il a été placé sous le nom d'une autre personne, Monsieur B (?!). Il a tenté de venir le voir en visite le matin même mais la police aux frontières l'a fait poireauter en expliquant tout d'abord que son frère avait été expulsé (oui oui), puis qu'en fait il était en train de dormir, finalement que celui-ci ne souhaitait pas le voir (sympa). Reparti bredouille, il apprend par la suite que son frère était tout ce temps au tribunal de Pontoise et non au CRA...

Le lendemain, intrigué.e.s, nous partons à la recherche de Monsieur B. Nous rencontrons vite celui-ci qui nous informe tout d'abord qu'il n'a pas de frère, puis qu'il est arrivé au CRA la veille au matin. Nous demandons donc des informations à la police sur ces informations et identités contradictoires. Et la réponse ne nous a pas déçus... Monsieur A a été placé au CRA un jeudi à 19h ... sous l'identité de Monsieur B ! Pas étonnant qu'il ait refusé de signer tous les documents qui lui ont été notifiés puisqu'il ne s'agissait pas de son nom. Puis à 3h00 du matin, des policiers appellent le CRA pour les informer que Monsieur A "n'était pas le bon" (sic), c'est-à-dire qu'il avait été confondu avec Monsieur B. Le lendemain matin, la police a donc procédé à l'échange des retenus. Tout est donc bien rentré dans le désordre, circulez il n'y a rien à voir.

“Et après les prolongs, y a les tirs aux buts ?”

Monsieur D après qu'on l'ait informé de l'imminence
de sa prochaine audience de prolongation



POUR ALLER PLUS LOIN

Un reportage de StreetPress lors de visites des LRA de Nanterre et de Choisy-Le-Roi à la fin de l'été 2023 par la députée Ersilia Soudais

<https://www.streetpress.com/sujet/1694682108-lra-non-droit-sans-papiers-etrangeurs-locaux-retention-administrative-exiles>



Un reportage de Basta! sur des femmes victimes de violences policières au CRA du Mesnil-Amelot au printemps 2023

<https://basta.media/violences-policieres-au-cra-du-mesnil-amelot-d-anciennes-retenues-levent-le-voile>

Une vidéo du Monde sur la dégradation des conditions d'enfermement en CRA, suite au rapport de la CGLPL

https://www.lemonde.fr/comprendre-en-3-minutes/article/2023/06/28/pourquoi-les-conditions-de-vie-dans-les-centres-de-retention-administrative-se-sont-elles-degradees-comprendre-en-trois-minutes_6179524_6176282.html



GLOSSAIRE

CA **Cour d'Appel**

Juridiction devant laquelle se contestent les décisions du tribunal judiciaire. La cour d'appel compétente pour les personnes étrangères enfermées au Mesnil-Amelot se trouve à Paris.

CEDH **Cour européenne des droits de l'Homme**

Juridiction du Conseil de l'Europe créée en 1959. Elle a pour mission de veiller au respect de la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiée par la France en 1974.

CESEDA **Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile**

Code regroupant les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des étrangers en France.

Cour de Cassation

Juridiction la plus élevée de l'ordre judiciaire (au dessus du tribunal judiciaire et de la cour d'appel).

CRA **Centre de rétention administrative**

Lieu d'enfermement où sont placées les personnes étrangères faisant l'objet d'une décision préfectorale de placement en rétention.

DUBLINE-E

Demandeur ou demandeuse d'asile qui fait l'objet d'une procédure selon le règlement dit « Dublin » qui s'applique aux personnes pour lesquelles un autre état européen se révèle responsable de sa demande d'asile.

JLD **Juge des Libertés et de la Détention**

Magistrat·e chargé·e de contrôler la régularité de la procédure policière et la légalité de la privation de liberté en rétention administrative.

LRA **Local de Rétention Administrative**

« Mini CRA », de capacité très réduite, situé la plupart du temps dans l'enceinte d'un commissariat de police, le local de rétention constitue une antichambre du centre de rétention - les personnes y demeurent retenues en général moins de 48 heures. Aucune association d'accès aux droits n'est présente dans ces locaux.

OFPRA **Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**

Administration chargée de traiter les demandes d'asile déposées sur le territoire français.

OQTF **Obligation de quitter le territoire français**

Décision d'expulsion la plus classique, elle vise un renvoi vers le pays d'origine de la personne à qui elle est notifiée.

TA **Tribunal Administratif**

Le tribunal administratif statue sur la légalité de la mesure d'expulsion des personnes (OQTF, transfert Dublin, etc.) ; c'est la seule juridiction à pouvoir annuler une décision d'éloignement.

TJ **Tribunal Judiciaire**

Tribunal où siège le juge des libertés et de la détention (JLD). Au Mesnil-Amelot, le TJ compétent se situe à Meaux. Toutefois, depuis l'automne 2013, les audiences se tiennent dans une annexe délocalisée juste à côté du centre de rétention.

UMCRA **Unité médicale du centre de rétention administrative**

Equipe de soignant·e·s intervenant en CRA sur demande de l'Etat. Au CRA du Mesnil-Amelot, l'équipe est composée de plusieurs infirmières, d'un médecin généraliste et d'un psychiatre. L'unité est rattachée à l'hôpital Grand Est de Meaux.

LA CRAzette, journal sur le centre de rétention du Mesnil-Amelot, est une publication de La Cimade Île-de-France

Les textes et les éléments statistiques ou graphiques ont été recueillis par l'équipe des intervenant·e·s de La Cimade au CRA du Mesnil-Amelot, vous pouvez les contacter par email à der.mesnil.amelot@lacimade.org

La Cimade
91 rue Oberkampf, 75011 Paris

RÉDACTION

Chaïma Chatti, Valentin Carré,
Elsa Charnois, Nina Chaize, Dina
El-Moukhtari, Eloïse Girard,
Julie Lesur, Mélissa Pluquin, Margot
Sifre, Saïmi Steiner, Sonia Voisin

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Louise Lecaudey

ILLUSTRATIONS

Saïmi Steiner

GRAPHISME et MISE EN PAGE

Julie Lesur
Valentin Carré

Imprimé par nos soins

Parution aléatoire
Dépôt légal : août 2022
ISSN : 2803-9874



Pour faire un don, adressez votre chèque à :
La Cimade
91 rue Oberkampf, 75011 Paris
ou rendez-vous sur lacimade.org

Si vous voulez rejoindre La Cimade dans la région, rendez-vous sur les pages de notre site internet pour consulter les appels aux bénévoles : lacimade.org

Vous pouvez aussi écrire par email à benevole.idf@lacimade.org

Si vous souhaitez participer à l'illustration de la **CRAzette**, vous pouvez contacter l'équipe de rédaction à der.mesnil.amelot@lacimade.org



L'actualité du centre de rétention du Mesnil-Amelot vous intéresse ?
N'hésitez pas à suivre notre compte Twitter [@laDer93](https://twitter.com/laDer93)
et notre page Facebook : [La Cimade au CRA du Mesnil-Amelot](https://www.facebook.com/LaCimadeCRAduMesnilAmelot)